

COMMUNE DE MOLLENS



Photo : Liliane Bel Chevalier

BULLETIN D'INFORMATIONS

Avril 2023

CONSEIL GENERAL

Nous vous informons que les prochaines séances du Conseil général se dérouleront :

le mardi 25 avril 2023 à 19h00 dans les caves du Château de Mollens

le mercredi 21 juin 2023 à 20h00 à la salle du Conseil

Le jeudi 5 octobre 2023 à 20h00 à la salle du Conseil

Le jeudi 7 décembre 2023 à 20h00 à la salle du Conseil.

Nous vous rappelons que toute personne ayant un droit de vote communal peut prétendre à faire partie du Conseil général.

Pour ce faire, vous pouvez contacter Madame Linda Baudin, Présidente, par mail : conseil@mollensvd.ch ou par téléphone au 079 503 44 59, avant la séance.

RAMASSAGE DES SACS POUBELLES TAXES



Nous vous informons que les sacs poubelles taxés seront ramassés

Jeudi 6 avril 2023

En lieu et place du vendredi 7 avril 2023 (Vendredi Saint).

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Nous vous informons que la déchetterie sera fermée
le **Vendredi Saint 7 avril 2023** ainsi que le **samedi 8 avril 2023.**



BUREAU COMMUNAL

Suite au départ de Madame Jeanneret, boursière, nous vous informons que la Municipalité a signé un mandat avec la Fiduciaire Widmer pour la réalisation de cette tâche.

Par conséquent, Madame Nathalie Widmer occupera la fonction de boursière communale de Mollens à compter du 1^{er} avril 2023. La Municipalité lui souhaite la bienvenue et espère que vous lui ferez bon accueil.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement Madame Félicia Jeanneret qui a œuvré pendant 4 ans à l'administration communale de Mollens et plus particulièrement à la bourse communale et lui souhaitons le meilleur pour ses nouvelles activités.

* * * * *

Nous vous informons que le bureau communal (contrôle des habitants) sera fermé :

Du lundi 10 avril au dimanche 16 avril 2023

Il sera ouvert normalement dès le lundi 17 avril 2023.

Le lundi 8 mai 2023

Du lundi 24 juillet au dimanche 6 août 2023

Il sera ouvert normalement dès le lundi 7 août 2023.

HORAIRES D'OUVERTURE DES LE 1^{ER} AVRIL 2023

Greffe, contrôle des habitants

Lundi de 19h00 à 20h00

Mardi de 13h00 à 15h00

Bourse communale

Sur rendez-vous au 078 681 77 56

REPARTITION DES DICASTERES SUITE A L'ELECTION TACITE DE MADAME ANGELE DEILLON

REBER GABRIEL

gabriel.reber@mollensvd.ch

SYNDIC

Tél : 079 224 50 05

Suppléante : Anne Debrauwer

Administration générale
Déneigement
Eau potable et BH
Epuration
Police
Ressources humaines
Télé réseau
Voirie

Membre du CODIR AIEBBM
Membre CODIR AIPV
Assemblée des Syndics
Délégué ARCAM

DEBRAUWER ANNE

anne.debrauwer@mollensvd.ch

Vice-Syndique

Tél 077 480 76 73

Suppléant : Gabriel Reber

Energie & Environnement
Finances
Forêts

Déléguée AIEBBM
Déléguée SEFA
Membre Codir Groupement forestier
Membre CA Valgaz SA
Déléguée Parc Jura Vaudois

DEILLON ANGELE

angele.deillon@mollensvd.ch

Municipale

Tél : 079 586 64 22

Suppléant : Daniel Küng

Déchetterie
Domaines et terrains
Eclairage public
Pâturages
Places, parcs et jardins
Routes et chemins
Transports publics

Déléguée SADEC

CHRISTELLE MEYER

christelle.meyer@mollensvd.ch

Municipale

Tél : 079 377 71 56

Suppléante : Angèle Deillon

Affaires sociales
Ecole, Enfance & Jeunesse
Paroisses
Sites Clunisiens
Tourisme

Déléguée ARASMAC - AJEMA
Déléguée ASIABE
Passeport-vacances
Déléguée suppléante AIEBBM

KÜNG DANIEL

daniel.kung@mollensvd.ch

Municipal

Tél : 079 210 42 48

Suppléante : Christelle Meyer

Bâtiments communaux
Police des constructions
Protection civile
SDIS

Délégué Groupement forestier
Délégué ORPCI Morges
Délégué SDIS Etraz-Région

MOLLENS - SES PLACES

Suite aux préavis qui ont été acceptés par le Conseil général en 2022, nous vous informons que, depuis ce jour :



LA PLACE DE L'AMITIE est fermée au parcage des véhicules. En effet, les travaux de réaménagement de cette place vont débuter dans les semaines qui suivent.

LA PLACE DES OCHETTES (ancienne déchetterie) est désormais fermée au stationnement des remorques. Une information sera transmise à la population dès que l'aménagement et la réglementation des places proposées à la location seront finalisés.



ROUTE DU MARCHAIRUZ

Nous vous informons que la RC 48 d, route du Marchairuz (Bièrre - croisée de St-George) **sera fermée le mercredi 21 juin 2023** en raison d'un tir d'artillerie avec munitions de combat sur la place d'armes de Bièrre.

LE GAZ A MOLLENS

Dès le 1er janvier 2023, la bourse communale ne se charge plus de facturer les acomptes de gaz ni les décomptes de fin d'année.

Aussi, en cas de demandes de renseignements concernant les factures ou toute autre question liée au gaz, vous pouvez vous adresser à :

ENERGIAPRO SA

0800 429 429 (08h30-12h00 et 13h30-17h00)

client@energiapro.ch

En cas de panne, odeurs de gaz, chutes de pression ou tout autre problème, vous devez vous adresser à :

HOLDIGAZ

021 925 87 87

(Service de piquet 24h/24)

COMMANDE DE BOIS DE FEU



Il reste du bois de feu à vendre...

Pour les citoyens intéressés, prière de passer commande auprès de Monsieur Jean-Michel Duruz, garde forestier à Mollens, au 079 204 26 28 (un WhatsApp ou un SMS avec la commande et vos coordonnées suffit).

Bois de feu en ballot à port de camion

Bois vert

Hêtre, 93.00 CHF/le ballot

RAPPEL AUX DETENTEURS OU PROMENEURS DE CHIENS

La Municipalité se permet de rappeler ci-dessous quelques règles élémentaires de bonne conduite pour une coexistence harmonieuse.

Annonces

Les détenteurs de chiens sont tenus de les faire inscrire dans la banque de données nationale Amicus. Cette base de données est notamment mise à jour par les communes. Pour cette raison, toute modification (naissance, cession, acquisition, décès) doit être communiquée à notre administration dans un délai de 2 semaines, conformément à l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du canton de Vaud. Pour plus d'informations : www.amicus.ch

Nuisances sonores

Nous vous rappelons la législation en vigueur, notamment les articles 68 à 72 du règlement communal de police : « Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de gêner le voisinage public, notamment par leurs cris ».

Crottes

Le réseau de poubelles à crottes de chiens a été complété et 2 autres poubelles vont encore être posées.

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les excréments de leurs animaux. Les crottes de chiens sont, soit déposées dans les poubelles vertes prévues à cet effet réparties dans le village, ou mises dans les sacs taxés.

Les **excréments** de chiens, considérés comme des «déchets putrescibles» peuvent être éliminés avec les ordures ménagères. Bien évidemment, ces déchets doivent être mis dans un sac poubelle étanche et résistant pour faciliter le travail du collecteur.

Laisser les excréments sur place ?

C'est un non-non définitif ! En effet, les crottes de chien causent de graves dommages à l'environnement et à la faune et doivent être éliminées immédiatement. Il existe un risque de contamination bactérienne dans nos ruisseaux, lacs, rivières.

Les matières fécales abaissent les niveaux d'oxygène, ce qui est nocif pour la faune et les poissons. Les parasites s'y développent également.

AGENDA DES MANIFESTATIONS LOCALES

6 mai 2023	Concert annuel	Fanfare
10 juin 2023	Soirée pizzas	Société de Tir
Juillet 2023	Fête au village	Jeunesse
31 juillet 2023	Fête Nationale	Société de Tir
8 septembre 2023	Loto	Fanfare
15 septembre 2023	Séance cinéma en plein air	Municipalité
14 octobre 2023	Fête de la Bière	Société de Tir
22 octobre 2023	Tir de clôture	Société de Tir
10 novembre 2023	Soirée fondue	Société de Tir

Cette liste n'est pas exhaustive. Des informations complètes vous seront transmises par les sociétés directement, avant les manifestations.

